



Ville d'Esch-sur-Alzette  
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:  
19.05.2006

Date de la convocation des conseillers:  
19.05.2005

point de l'ordre du jour :  
07/C-01

## Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 2 juin 2006

Présents: Mutsch, bourgmestre, Hinterscheid, Spautz, Tonnar,  
échevins, Maroldt, Hoffmann, Hannen, Roller, Jaerling, Knaff,  
Codello, , Wohlfarth, Becker, conseillers,  
Clement, secrétaire communal

Absents : Braz, échevin, Snel, Huss, Hildgen, Zwally, Weidig,  
conseillers

## Le Conseil Communal;

Objet: Monsieur Mauro Cozzi, modification du contrat de travail

Vu sa délibération du 5 mai 2006 portant engagement à durée déterminée et à plein temps de Monsieur Mauro Cozzi, né le 13 septembre 1981, employé privé au centre d'hébergement d'urgence de nuit,

Vu la demande de l'intéressé présentée en vue d'une réduction de sa tâche hebdomadaire à 30 heures,  
Considérant qu'une réduction du degré d'occupation peut être accordée à l'intéressé,  
Considérant qu'il y a par conséquent lieu de modifier les dispositions y relatives prévues au contrat de travail qui lie Monsieur Cozzi à la Ville,

Vu l'avis de la commission du personnel du 30 mai 2006,  
Après délibération

**d é c i d e**  
**par 12 voix oui et 1 abstention**

de modifier le contrat d'engagement conclu avec Monsieur Mauro Cozzi, préqualifié. L'article concernant la durée du travail aura avec effet au 1<sup>er</sup> juin la teneur suivante :

« Le degré d'occupation est fixé à 30/40ièmes.

La durée de travail est de six heures par jour et de 30 heures par semaine.

Le salarié est appelé à travailler selon des horaires variables et doit être disponible suivant les besoins du service.

En cas d'empêchement de travail, le salarié s'engage à en avvertir l'employeur en application des dispositions légales ou réglementaires régissant la matière. »

En séance

Esch-sur-Alzette, le 02/06/2006  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire communal,

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Le bourgmestre